



Bulletin d'inscription formations CIVAM 07 et 26 - 2018

A envoyer à **CIVAM 26** 17 avenue Félix Faure 26000 VALENCE
04 26 42 33 97 / Noémie Nerguisian - accueil.civam26@gmail.com
OU **CIVAM 07** Domaine Olivier de Serres 07170 MIRABEL
04 75 36 77 64 / Delphine Girard - delphine@civamardeche.org

Nom/Prénom _____
Dénomination de la ferme _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Tél. _____ Mail _____

Je suis :

- Eligible au VIVEA :
- chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial, associé...
 - candidat à l'installation en agriculture (nous joindre l'agrément PPP ou l'attestation VIVEA du PAI, signée et datée de l'année de formation : 2018)
- Non éligible au VIVEA (nous contacter pour plus de détails)
- salarié
 - demandeur d'emploi
 - retraité
 - autre : _____

Je m'inscris à :

N° formation _____ N° formation _____
N° formation _____ N° formation _____

Je participe à _____ jours de formation avec le CIVAM 07 / CIVAM 26* et je joins donc un chèque de réservation de _____ € (30 € x nombre de jours) à l'ordre du CIVAM 07 / CIVAM 26*, et m'engage à être présent(e) toute la durée de la formation. ** barrer la mention inutile*

Je suis déjà membre du CIVAM Drôme / CIVAM Ardèche*
 J'adhère au CIVAM Drôme / CIVAM Ardèche* pour l'année 2018 – joindre à part un chèque de 25€ à l'ordre du CIVAM 26 ou 07*. ** barrer la mention inutile*

Fait à _____, le _____

Signature

Nouveau en 2018 pour les personnes éligibles au VIVEA : un **plafond de prise en charge VIVEA par contributeur**
Objectifs : « Afin de continuer à financer un maximum de stagiaires alors que certaines dérives ont été observées, le conseil d'administration de VIVEA instaure un plafond annuel par contributeur de **2 000€**. Cela permettra ainsi d'assurer une meilleure équité entre les agriculteurs.trices. »

Fonctionnement : « **Chaque contributeur peut, à tout moment, consulter son crédit formation disponible** sur son compte via un ordinateur (www.vivea.fr) ou via l'application mobile VIVEA (téléchargeable gratuitement sur App Store ou Google Play) ». L'organisme de formation est informé du « crédit disponible » pour le stagiaire seulement au moment de l'inscription en ligne. Si le plafond de 2000 € est atteint, l'organisme de formation devra facturer une « contribution stagiaire ».